

dans les trois services armés. En 1953, 42 navires de la Marine royale du Canada deviendront des unités de combat affectées à l'OTAN ou requises pour la défense des eaux côtières. La 27^e Brigade d'infanterie canadienne, passée en Europe avant la fin de 1951, est en garnison en Allemagne sous le commandement du Commandant suprême des Alliés en Europe (SACEUR). En 1954, la participation du Canada à la défense aérienne sera complète grâce à une division de quatre escadres formée de douze escadrilles d'avions à réaction *Sabre*. A la fin d'avril 1953, deux de ces escadres avaient été placées sous le SACEUR aux champs d'aviation construits pour elles à Grostenquin, en France, et à Zweibruecken, en Allemagne.

La première responsabilité du Canada, il va sans dire, est la défense immédiate du Canada et de l'Amérique du Nord contre toute attaque directe. Les forces canadiennes désignées à cette fin n'ont pas été affectées à un commandement de l'OTAN parce que, pour la région de l'Amérique du Nord, il existe un Groupe canado-américain d'organisation régionale, mais pas de commandement de l'OTAN. Comme le Canada est expressément inclus dans le territoire visé par le Traité de l'Atlantique-Nord, toutefois, toutes les forces canadiennes et toutes les dépenses militaires du Canada, sauf celles qui se rattachent à sa participation à l'intervention des Nations Unies en Corée, sont affectées au soutien de l'OTAN. En conséquence, la majeure partie du programme de défense triennal du Canada, qui s'établit à plus de cinq milliards pour 1951-1954, peut être considérée comme constituant la participation du Canada à l'OTAN.

En plus de fournir ses propres forces, le Canada, comme les États-Unis, a fort aidé l'effort des autres pays membres de l'OTAN par des programmes d'aide mutuelle en vertu desquels il a livré des stocks considérables d'armes et de matériel accessoire. En 1950 et 1951, la somme de 361 millions de dollars a été affectée à l'aide mutuelle. Le Parlement canadien a approuvé à cette fin des crédits de 324 millions en 1952 et en a voté autant en 1953. Cette aide a consisté en la formation d'aviateurs des autres pays membres de l'OTAN au Canada et en la cession de matériel neuf de la production canadienne de défense et de matériel de réserve détenu par les forces canadiennes. Des dispositions ont été prises en vue de la formation de jusqu'à 1,400 membres de l'aviation chaque année au Canada. Le matériel et les facilités de formation ont été répartis entre les autres pays membres de l'OTAN en conformité des recommandations des organismes compétents de l'OTAN.

Le Canada a également participé aux programmes d'infrastructure de l'OTAN, aux budgets militaires des commandants suprêmes et au budget civil du Secrétariat international et il les a défrayés en partie à même les crédits de l'aide mutuelle. La contribution du Canada aux programmes d'infrastructure approuvés se totalisait à 53 millions de dollars en avril 1953. A la réunion ministérielle du Conseil tenue en avril, un autre programme d'infrastructure d'une durée de trois ans a été approuvé auquel le Canada doit contribuer pour 63 millions. La participation canadienne au budget militaire s'élève en 1953 à environ \$1,750,000 et au budget civil, à environ \$370,000.

Sous-section 4.—Le Canada et le plan de Colombo

Le plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est de l'Asie sur une base coopérative, a été conçu à la Réunion du Commonwealth au sujet des affaires étrangères qui a eu lieu à Colombo du 9 au 14 janvier 1950. D'autres réunions furent tenues au cours de la même année et, en octobre, un rapport parut qui dressait un tableau complet des besoins économiques et des ressources potentielles de la région et soulignait la nécessité d'une assistance de l'extérieur.